



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 10 mai 2017

INFORMATION MEDIAS

**Elections législatives: clôture de la période de dépôt des candidatures
le 12 mai à 18h et date limite dépôt des listes pour bénéficier
de l'aide publique aux partis politiques le 25 mai à 18h.**

La période de dépôt des candidatures aux élections législatives qui auront lieu les 3 et 17 juin 2017, s'achèvera le **vendredi 12 mai 2017 à 18 heures**.

Il est rappelé que les candidatures doivent être **déposées par le candidat en personne ou son suppléant, uniquement au Haut-commissariat, à la Direction de la réglementation et des affaires juridiques (DIRAJ, ex-DRCL)**, bureau de la réglementation et des élections, avenue Pouvana'a Oopa, de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h, **les jours ouvrés**. Une permanence sera assurée le **vendredi 12 mai 2017 jusqu'à 18 heures**.

Les informations portant sur le contenu de la déclaration de candidature et les pièces justificatives à produire sont précisées dans le **mémento à l'usage des candidats**, mis en ligne dans la rubrique « élections législatives 2017 » sur le site Internet du Haut-commissariat.

Aide publique aux partis et groupements politiques : la date limite de dépôt des listes est le 25 mai à 18h

Par dérogation au régime des déclarations en métropole qui se font auprès du Ministère de l'intérieur, **les partis politiques nationaux ou locaux qui présentent des candidats uniquement en outre-mer pourront déposer leur liste, localement, donc au Haut-commissariat de la République**. Faute d'avoir effectué cette démarche dans les délais, le bénéfice de cette aide serait perdu.

La liste peut être déposée auprès de la Direction de la réglementation et des affaires juridiques (DIRAJ), bureau de la réglementation et des élections, avenue Pouvana'a Oopa, de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h, les jours ouvrés. Une permanence sera également assurée le jeudi 25 mai 2017 jusqu'à 18 heures.

Toutes les informations utiles relatives à ce nouveau dispositif sont disponibles dans le [mémento du candidat](#) (p.13 à 16 et annexe 5).

La Direction de la réglementation et des affaires juridiques, bureau de la réglementation et des élections, se tient à l'entière disposition des candidats pour tout complément d'information éventuel.

Téléphone : 40 46 47 00 - Mèl : election@polynesie-francaise.pref.gouv.fr